



Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 07/02/2024	Nombre de membres :		
Date d'affichage : 07/02/2024	- En exercice : 11		
	- Présents : 8		
	- Votants : 11		
Votes :			
Pour : 9	Contre : 1 Jean-Louis COSSA	Abstention : 1 Roland GIRAUD	Ne prends pas part au vote : 0

Présents : Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal – Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal, Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal.

Absents : Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale – François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME – Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE – François SCHULLER donne pouvoir à Alexandre GEFFROY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

CM 2024-02/09 :

Convention de location de la galerie d'art - mise à disposition à titre gracieux au bénéfice de certaines associations

Monsieur Christian GUILLAUME, 3^{ème} adjoint propose à l'assemblée que le local de la galerie d'art puisse être mis à disposition à titre gracieux au bénéfice des différentes associations apportant un service ou une activité à la commune, hors des périodes de haute fréquentation des manifestation artistiques / culturelles et institutionnelles, aux fins de les soutenir dans la poursuite de leurs objectifs et de leur développement.

Il précise que ces associations proposent des activités et des actions variées (bien-être, animations ateliers culturels et créatifs, activités seniors, ...) qui participent à maintenir et renforcer le lien social dans notre village.

Monsieur Christian GUILLAUME demande au Conseil Municipal de valider la convention de mise à disposition à titre gracieux de la galerie d'art au bénéfice des différentes associations susmentionnées.

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé de Monsieur GUILLAUME et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE la convention de mise à disposition à titre gracieux de la galerie d'art au bénéfice des différentes associations susmentionnées, dont projet annexé à la présente,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les conventions de mise à disposition à titre gracieux de la galerie d'art, à venir, au bénéfice des différentes associations susmentionnées,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Roland GIRAUD



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

AR Prefecture

006-210600169-20240213-DCM_2024_02_09-DE
Reçu le 16/02/2024

DCM 2024-02/09

1/1